

Surveillant de Port /Agent portuaire

Date mise à jour : 21/09/20






Cadre statutaire et affectation	
Catégorie	Cadre d'emploi
C	Agent de maîtrise
Filière	Quotité de travail
Technique	35/35
Service	Direction
	Direction de la Directrice d'exploitation et du Commandant de Port.
Missions du poste	
<p>L'agent de port qualifié Surveillant de port agit sous la Direction de la Directrice d'exploitation et du Commandant de Port. Ses fonctions l'amènent également à soutenir la politique de développement fluvial de la Ville.</p>	
Activités principales liées au poste	
<p><u>La gestion courante de la zone portuaire :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil des usagers - Surveillance de la zone portuaire et management de l'équipe d'astreinte - Veille du bon état et de l'entretien des équipements - Diffusion de l'information des usagers (météo marine, marées, mascaret...) - Contrôle de la régularité des entrées et de sorties des bateaux - Contrôle du respect des règles de logistique (livraison, déchets) et de stationnement des usagers - Mise à jour des plannings de fréquentation - Participation aux réunions - Suivi technique des marchés de travaux portuaires - Statistiques portuaires - Tenue d'un rapport journalier <p><u>Du classement et archivage des documents :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Scanner, copier, classer, enregistrer les documents papiers et informatiques - Nommer et organiser les documents selon le schéma initial - Respecter le principe du dossier unique - Archiver. 	
Compétences requises	
Savoir-faire	Savoirs

Surveillant de Port /Agent

portuaire

Date mise à jour : 21/09/20

<ul style="list-style-type: none"> - Respect des procédures et des consignes - Application de la réglementation. - Rédaction de constats et procès-verbaux - Rigueur et sens de l'organisation - Management - Maîtrise de la VHF - Maîtrise des outils bureautiques - Conduite de bateau de plaisance à moteur. 	<ul style="list-style-type: none"> - Sûreté portuaire - Techniques de manœuvre des bateaux - Signalisation maritime et portuaire - Techniques de navigation fluviale et maritime et météo - Police administrative et polices spéciales - Règlement général de police des Ports maritimes - Code des Transports, partie Ports maritimes - Code général de la Propriété des Personnes Publiques - Techniques rédactionnelles d'un rapport de sinistre - Techniques d'évaluation de situation, de gestion des conflits et de résolution des problèmes - Anglais oral et écrit, anglais maritime apprécié - Qualité de surveillant portuaire ayant déjà été assermenté, incluant les obligations légales (assermentation à reconduire pour le Port de Libourne – Saint-Emilion au TGI de Libourne, au moment du recrutement) en référence aux textes de loi : <ul style="list-style-type: none"> o Attestation de formation CNFPT obligatoire, o Brevet de secourisme – 1er secours, o Permis bateau de plaisance à moteur extension hauturier et permis fluvial o Agrément délivré par le Procureur de la République
<p>Formation(s) et diplôme(s) requis</p>	<p>Autres</p>
<p>Formation/habilitation surveillant de port</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Sens du service public, conscience professionnelle et motivation - Bonnes qualités relationnelles - Sens de l'écoute et de la communication, sens commercial - Vigilance - Réactivité - Disponibilité.
<p>Environnement du poste de travail</p>	
<p>Localisation du poste</p>	<p>Moyens utilisés (matériels et organisationnels)</p>
<p>Ville de Libourne</p>	<p>Bureau partagé Téléphone fixe, téléphone portable, ordinateur avec connexion internet, connexion imprimante</p> <ul style="list-style-type: none"> - Port d'une tenue distinctive obligatoire.

	- Documents d'identification de police portuaire.								
Produits – substances et matériaux utilisés	Environnement social (partenaires, relations professionnelles internes, externes, publics...)								
	Positionnement hiérarchique : Relations avec les services internes (Juridique, Environnement, Domaine public, Événementiel, Contrôle, Police municipale, la Cali, etc.), externes (compagnies de tourisme fluvial, plaisanciers, compagnies de bateaux-promenades, usagers du port en général, Epidor, VNF, Gendarmerie nationale, Sdis) et autres collectivités locales concernées par des aménagements portuaires et leur exploitation (Bordeaux, Arveyres, Fronsac, autres ports voisins)								
Exigences de travail liées au poste de travail									
Consignes de sécurité liées au poste de travail	Interdictions au poste de travail								
Obligations du poste de travail	Protections collectives liées au poste de travail								
Devoir de réserve									
Conditions de travail									
Horaires de travail du poste									
Horaires habituels : cycle suivant les saisons/besoins du service	Astreintes : <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Possibilité travail en soirée, de nuit et/ou le week-end - régime d'astreinte								
Relationnel dans le poste de travail									
<input checked="" type="checkbox"/> Travail seul <input checked="" type="checkbox"/> Travail en équipe <input checked="" type="checkbox"/> Travail au contact du public <input type="checkbox"/> Autres (préciser)									
Déplacement pour le poste de travail	Véhicule lié au poste de travail								
<input checked="" type="checkbox"/> Agglomération <input type="checkbox"/> Département <input type="checkbox"/> Autres (préciser)	Véhicule de fonction <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non Véhicule de service <input checked="" type="checkbox"/> oui selon les missions. <input type="checkbox"/> non								
Permis pour le poste de travail	Type de véhicule utilisé								
<input type="checkbox"/> A <input checked="" type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> EB <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> EC <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> ED	<input checked="" type="checkbox"/> VL <input type="checkbox"/> PL <input type="checkbox"/> Scooter <input type="checkbox"/> Engins <input type="checkbox"/> Fourgon <input type="checkbox"/> Autres (préciser)								
Equipements de protection pour le poste de travail (même occasionnellement)		<input type="checkbox"/> Non aucun besoin <input checked="" type="checkbox"/> Oui, lesquels :							
									
Casque	Protection auditive	Lunettes	Masque facial	Masque anti-poussière	Appareil respiratoire individuel	Vêtement de travail	Chaussures ou bottes	Gants	Harnais
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



Formation au poste de travail

Formation(s) obligatoire(s) au poste de travail

<input type="checkbox"/> Accueil de l'établissement	<input type="checkbox"/> Electricité (habilitation)	<input type="checkbox"/> Sauveteur secouriste du travail
<input type="checkbox"/> Accueil sécurité	<input type="checkbox"/> Elévateur de personne	<input type="checkbox"/> Signalisation de sécurité
<input type="checkbox"/> Agents biologiques	<input type="checkbox"/> Engin de chantier	<input type="checkbox"/> Substances dangereuses
<input type="checkbox"/> Amiante	<input type="checkbox"/> Equipement de travail (matériel)	<input type="checkbox"/> Produits chimiques
<input type="checkbox"/> Appareils de levage	<input type="checkbox"/> Grue auxiliaire	<input type="checkbox"/> Echafaudage
<input type="checkbox"/> Bruit	<input type="checkbox"/> Grues mobiles	<input type="checkbox"/> Equipement de travail (EPI classe 3)
<input type="checkbox"/> Chariot automoteur	<input type="checkbox"/> Manutention manuelle (PRAP)	<input checked="" type="checkbox"/> Autres (préciser) : assermentation
<input type="checkbox"/> Ecran de visualisation	<input type="checkbox"/> Pont roulant	

Informations annexes

Police du plan d'eau et police d'exploitation

- Faire appliquer le règlement particulier de police et les différentes réglementations sur la zone portuaire
- Réguler le trafic des navires et bateaux sur le plan d'eau
- Informer les capitaines des conditions de navigation afin qu'ils prennent les mesures nécessaires pour prévenir les accidents, avaries et abordages sur le plan d'eau
- S'assurer que le capitaine ou son représentant effectuent les déclarations d'entrée et de sortie du port
- Enregistrer les mouvements d'entrée et de sortie
- Vérifier les titres d'assurance
- S'assurer du respect des règles d'amarrage des navires et bateaux
- Effectuer le placement des navires et bateaux en escale
- S'assurer qu'une aide aux équipages soit fournie en matière d'amarrage ou en cas de difficulté de manœuvre
- Constater et relever les infractions en application du Code des transports partie Ports maritimes
- En cas d'absence du Commandant de port, transmettre les procès verbaux d'infraction à l'autorité administrative et/ou judiciaire
- Vérifier les dossiers déclaratifs avant escale et signaler les anomalies à la Direction
- Constater les occupations sans titre.

Police de la conservation du domaine public

- S'assurer que les navires et bateaux soient maintenus en bon état d'entretien, de navigabilité, de flottabilité et de sécurité
- S'assurer que les navires et bateaux ne causent à aucun moment et en aucune circonstance, des dommages aux ouvrages du port, aux autres navires et bateaux, à l'environnement et ne gênent l'exploitation du port
- Effectuer une mise en demeure du propriétaire ou de la personne qui a en charge le navire ou bateau afin de faire cesser tout manquement à ces obligations
- Prendre les mesures conservatoires nécessaires en cas de manquement
- Constater toute dégradation aux ouvrages du port
- Faire respecter le plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation des bateaux
- Veiller au respect des règles de stockage des matériels, équipements (annexes, etc.) et marchandises et faire procéder
- éventuellement à l'enlèvement, tels que défini dans le règlement particulier de police
- Veiller au respect des règles de circulation et de stationnement des véhicules et des piétons dans la zone portuaire, tels que défini dans le règlement particulier de police
- En cas d'absence du commandant de port, transmettre les éléments de procédure à l'autorité administrative et/ou judiciaire

Prévention et lutte contre les sinistres et accidents